



UCIAPL.com

SAINT AMBROIX

COMMUNIQUE de l'UCIAPL www.uciapl.com SUR LA DEVIATION

A l'issue de sa réunion de bureau, mercredi 3 août 2005, l'UCIAPL a souhaité répondre à l'article paru dans Midi Libre sur le thème de la déviation, après la venue à Saint-Ambroix lundi 11 juillet 2005 de Monsieur Damien ALARY, Président du Conseil Général. Nous rappellerons tout d'abord les conditions dans lesquelles cette réunion publique fut organisée.

Vendredi 8 juillet 2005 au soir, nous apprenions que cette réunion aurait lieu le lundi 11 juillet 2005 à Saint - Brès pour finalement se tenir à 18h30 à Saint-ambroix.

Cela ne laissa guère le temps à la population de Saint-Ambroix la possibilité d'en être informée avec un week-end au milieu. Seuls les initiés soutenant le projet de tracé Ouest 11 étaient là en nombre, avertis de cette réunion vraisemblablement bien avant les habitants de Saint-Ambroix.

Pour sa part, le bureau de l'UCIAPL confirme son soutien au tracé Ouest 2 présenté par notre mairie, car il prend en compte la préservation du patrimoine écologique, en épargnant les montagnes entourant notre ville, que le tracé Ouest 11 défigurerait sur son passage, alors que leur charme, leur beauté et les espèces rares et protégées nous sont si précieux et, auxquels nous sommes très attachés.

Le bureau de l'UCIAPL considère par ailleurs que l'avenir économique de notre cité en dépend, et que ce serait particulièrement néfaste voire catastrophique de ce point de vue, si la déviation proposée par le Conseil Général était retenue.

Dans les articles parus récemment dans Midi Libre les 4 et 5 août 2005 traitant de la santé économique agonisante de la Grand-Combe, il est clairement formulé par le maire et le Président de l'UCIAPL de cette ville le vœu, d'utiliser au mieux « la déviation de proximité » par des emménagements spécifiques et appropriés, invitant les flux de circulation à pénétrer en centre-ville.

On voit bien là que Saint-Ambroix comme la Grand-Combe, situées toutes 2 au nord de notre département et distantes de 25 kms l'une de l'autre, ne voient leur salut que dans une déviation de proximité et que toute autre solution serait contraire à leurs intérêts.

De plus, la réalisation du tracé Ouest 11 est estimée à 25 millions d'euros, alors qu'Ouest 2 qui d'un côté, préserve notre environnement, et de l'autre, soutiendrait notre économie, s'élève lui à 15 millions d'euros.

Monsieur Damien ALARY a précisé au cours de son intervention, que le coût d'un tracé tel que celui d'Ouest 11 représente à lui seul, le budget annuel d'entretien du réseau routier du département.

L'économie importante de 10 millions d'euros qui sépare les 2 projets, ne peut que nous conforter dans le soutien apporté au tracé Ouest 2.

Nous pensons également que les 10 millions d'euros d'économie réalisée pourraient être utilisés par le Conseil Général à l'amélioration des routes dans cette partie du département, afin de combler le retard accumulé au cours de ces dernières années en terme d'infrastructure, par rapport à nos départements voisins, Ardèche, Lozère, Hérault et Vaucluse.

Sans vouloir faire de procès d'intention à qui que ce soit dans ce dossier, il faut bien reconnaître tout de même, que le tracé Ouest 11 favoriserait d'un point de vue économique notre voisine et néanmoins amie, la commune des Mages, dont le maire est aussi Conseiller Général de notre canton, mais également le commerce alsésien tout proche de nous, le tout, au détriment de Saint-Ambroix.

L'objectif de la déviation doit être d'améliorer la sécurité en facilitant la circulation routière sur Saint-Ambroix et non d'enterrer son économie.

Nous ne débattons pas sur les propos tenus par certains élus de communes avoisinantes, venus remplir la salle de réunion pour soutenir le tracé Ouest 11, en essayant d'expliquer aux quelques habitants et commerçants de Saint-Ambroix présents ce soir là, sans les convaincre d'ailleurs, que leur économie n'avait plus d'avenir, autrement dit qu'ils allaient régler tous nos problèmes avec le tracé Ouest 11.

L'UCIAPL souhaite leur répondre simplement d'aller faire de la politique ailleurs, et laisser Saint-Ambroix décider de son propre avenir, car les volo-biou savent, depuis bien longtemps, ce qui leur convient le mieux.

L'UCIAPL regrette que l'on ait essayé par cette réunion, d'imposer un tracé aux Saint-Ambroisiens et ce, à grands renforts de maires et d'associations acquises au projet Ouest 11, sans qu'il soit tenu compte des conséquences écologiques, touristiques et de l'avenir économique des 170 entreprises de Saint-Ambroix.

Afin de mieux le vérifier, nous les invitons sur notre site : www.uciapl.com